



# Fédération des Associations Réflexion-Action, Prison et Justice

Lettre d'actualité n°29 – Octobre 2016

## Table des matières

---

### - L'édito du président-

- page 2 -

### - Vie de la Fédération -

- page 3 -

Adhésion de l'association *Nouvelles Voies*, 3

Actualités des groupes de d'échange et de travail de la Fédération, 3

### - Actualités de la Fédération -

- page 4 -

Colloque sur les règles pénitentiaires européennes les 4 et 5 novembre à Paris : inscrivez-vous 4

Un premier regard sur le guide des associations prison-justice, 4

Journées Nationales Prison, du 21 au 27 novembre 2016 : inscrivez vos événements dans le programme, 4

La FARAPEJ, avec le GNCP, interpelle la DAP sur la baisse des budgets pour l'accueil des personnes détenues et de leurs familles dans les prisons à gestion déléguée, 4

### - Du côté des associations membres -

- page 5 -

Le CRI Haute-Garonne organise un colloque les 22 et 23 octobre, 5

### - Actualités du monde prison-justice -

- page 5 -

*Prison Insider* : Vous doutiez ? Entrez, et lisez, 5

Du changement du côté de l'administration pénitentiaire, une nouvelle carte au 1<sup>er</sup> janvier 2017, 6

Surpopulation : les derniers chiffres et le Livre Blanc du Conseil de l'Europe sur le surpeuplement carcéral,

### - Publications et ressources -

- page 7 -

Sélection d'ouvrages récents, 7

### - Agenda de la fédération -

- page 8 -

Les prochaines formations (Paris), 8

Les autres dates à retenir, 9

### - Adhésion à la FARAPEJ, bénévolat et dons -

- page 10 -

Pour s'abonner à la lettre, merci d'envoyer un message à [lettre@farapej.fr](mailto:lettre@farapej.fr)

## *L'édito du président*

---

**Pour en finir avec la surpopulation carcérale?** Alors que la population carcérale atteint des records (69 675 personnes), le Garde des Sceaux Jean-Jacques Urvoas a remis au parlement, le 20 septembre dernier, un rapport sur l'encellulement individuel, intitulé « *Pour en finir avec la surpopulation carcérale* ». Si la FARAPEJ partage de nombreuses analyses qui sous-tendent le rapport (importance de l'encellulement individuel, nécessité de se pencher sur la vie en prison et sur la préparation à la sortie, nécessité d'une politique réductionniste), notre fédération ne peut pourtant valider les conclusions et préconisations de ce rapport.

Alors que le rapport propose une analyse fine et précise de la situation - notamment une analyse des moyens d'une politique réductionniste - les conclusions soumises au parlement, dont les évaluations des besoins en places de prison, privilégient la construction. Elles font l'impasse sur une grande partie des analyses développées dans le rapport lui-même et sur des travaux précédents. Enfin, elles ne tiennent pas compte notamment du rapport Raimbourg de 2013 sur les moyens de lutte contre la surpopulation carcérale ou des conclusions du jury de la conférence de Consensus, sans parler du tout récent livre blanc sur le surpeuplement carcéral du Conseil de l'Europe.

**Il faut réduire.** Pourtant, dans le contexte de forte inflation carcérale que l'on connaît depuis quarante ans, c'est en s'interrogeant sur la place de la prison plutôt que sur le manque de places de prison qu'on pourra résoudre le problème à moyen terme. Toute solution qui prévoirait la construction de prisons, sans s'attaquer à l'inflation carcérale ni engager une politique réductionniste, serait vouée à l'échec car elle s'attaquerait au symptôme et non aux causes du problème. Le rapport se conclut en affirmant qu'il faut « *en finir avec les bonnes intentions, quitter le royaume des incantations et agir. Il ne suffit pas de camper au pied des murailles, il faut donner l'assaut.* » Prenons-le au mot: La FARAPEJ propose depuis fort longtemps la mise en place d'une politique réductionniste, passage obligé pour en finir **vraiment** avec la surpopulation carcérale, en suivant les pistes suivantes:

1. Considérer que la **population carcérale n'est pas une donnée intangible** à laquelle on doit s'adapter mais un facteur sur lequel on peut, et doit, jouer, par la réforme du système pénal.
2. Mettre en place un **plan pluri-annuel réductionniste** impliquant l'ensemble des acteurs (magistrats, pénitentiaires, magistrats, secteur de l'insertion, dispositif de prévention, ...) et déterminant un objectif de baisse de la population carcérale, planifié dans le temps.
3. Cette politique réductionniste devrait, pour être efficace, s'articuler selon trois axes : (i) l'instauration d'un **numerus clausus** qui se mettrait progressivement en place et manifesterait notre intolérance absolue à la surpopulation carcérale, (ii) la réduction des entrées, notamment par le **développement des sanctions appliquées dans la communauté** et (iii) la **réduction des durées de détention**, par le développement des aménagements et l'engagement d'une réflexion sur l'échelle des peines.

**Et s'il fallait malgré tout construire?** Selon l'ambition du plan de baisse déterminé, la réduction suffira, ou non, à résorber la surpopulation carcérale sans construction supplémentaire. Si l'ambition du plan de baisse de la population carcérale n'était pas suffisante (c'est-à-dire si on ne la fait pas passer en dessous des 55 000 personnes détenues environ), résoudre la population carcérale ne pourra se faire sans construire des places de prison. Dans cette hypothèse, deux points nous semblent essentiels: (i) un plan de construction ne saurait être acceptable s'il n'est conditionné par l'engagement de la baisse effective de la population carcérale (sinon, continuera de courir derrière l'inflation carcérale comme depuis quarante ans) et (ii) les constructions (et rénovations) prévues devraient permettre d'y respecter l'encellulement individuel, mais bien plus largement d'y appliquer les règles pénitentiaires européennes. (Sur ce point, le rapport Urvoas fournit des pistes mais est loin de fournir de garanties.) En résumé, s'il fallait construire, on ne saurait continuer à construire n'importe comment ni n'importe quoi !

**Les obstacles à la baisse.** La FARAPEJ est convaincue que nous disposons des moyens d'une baisse importante de la population carcérale. Les magistrats semblent avoir été peu sensibles aux évolutions récentes, mais ce n'est pas une fatalité: la mise en place d'un numerus clausus va justement dans ce sens. Le principal obstacle à une baisse se résume simplement en trois points: (i) l'hystérisation actuelle de notre société sur les questions pénales et plus largement de sécurité, dans un contexte où notre société est évidemment et légitimement bouleversée par les attentats terroristes de ces derniers mois, (ii) l'utilisation, depuis bien plus longtemps, du débat sur la question pénale à des fins principalement politiciennes et pour tout dire assez démagogiques et (iii) le manque de courage politique de ceux qui pourraient, ou auraient pu, faire changer les choses.

**Nos moyens d'action.** Dans ce contexte, il est important que la FARAPEJ fasse part largement de ses analyses et des solutions que, sur le terrain, chaque associations développe sur le terrain, souvent avec des moyens pourtant dérisoires. Il est essentiel aussi que les membres de la FARAPEJ continuent, comme l'écrivait Jean Hoibian à la création de la fédération, de "se sent[ir] responsables de l'ignorance de leurs contemporains concernant les questions prison et justice. Cette ignorance est utilisée par une certaine politique dite "sécuritaire". Nous essayons donc, dans la mesure de nos moyens, de sensibiliser les habitants de notre ville en organisant des occasions d'information, de réflexion et de sensibilisation (expositions, conférences, débats, enquêtes, spectacles divers, etc...)" et que nous allions parler du fait que nous nous "méfi[ons] terriblement de la sanction prison" et que "nous souhaitons ardemment une transformation profonde de la vie en prison".

Les JNP arrivent, certaines cartes sont entre nos mains!

Alexis SAURIN, président de la FARAPEJ

## Vie de la Fédération



NOUVELLES VOIES

### - Adhésion de l'association Nouvelles Voies -

En juillet dernier, le Conseil d'administration de la Fédération a accepté l'adhésion de l'association *Nouvelles Voies* en tant que membre associé.

Nouvelles Voies est née en 2001 de la volonté d'un mécène privé, M. Philippe AIT-YAHIA, pour **écouter, comprendre, informer et accompagner les personnes** autour de sept thématiques distinctes : famille, travail, santé, logement, dossiers administratifs, consommation et surendettement, et droit des personnes étrangères.

Au travers de **trois services distincts** (Accompagnement individuel dans les démarches administratives et juridiques, Actions collectives d'information et de prévention, Service de tutelle aux majeurs protégés), et de **trois modes d'interventions complémentaires** (en structures de proximité, en entreprise et à domicile), *Nouvelles Voies* souhaite ainsi emprunter le plus court chemin vers les droits de chacun, pour le mieux vivre de tous.

Quinze ans après sa création, *Nouvelles Voies* fait état d'un réseau de 150 avocats spécialisés, de partenaires sociaux locaux impliqués, de 8 004 rendez-vous, de 5 152 personnes reçues et accompagnées, de 1 480 accompagnements personnalisés, de 1 176 participants aux actions collectives de sensibilisation et de prévention, de 420 mesures de tutelles. L'association regroupe une équipe de 56 salariés et de 175 bénévoles. Elle a souhaité adhérer à la Fédération car l'association veut **développer ses services en prison, pour répondre aux besoins des personnes incarcérées.**

Depuis la rentrée, *Nouvelles Voies* assure des formations pour la FARAPEJ (voir Agenda, page 9)

Pour en savoir plus : [www.nouvellesvoies.com](http://www.nouvellesvoies.com) - Télécharger la [plaquette de présentation](#) de la structure

### - Les groupes de travail de la Fédération -

En tant que fédération d'associations prison-justice, la FARAPEJ rassemblent régulièrement ses membres autour de sujets qui les concernent, pour les approfondir et y trouver des réponses ensemble. Deux groupes de travail sont déjà actifs et ouverts à tous pour l'année 2016-2017 :

- **Projet d'expérimentation autour de la contrainte pénale**

Voici deux ans qu'est entrée en vigueur la "Contrainte pénale", peine non carcérale qui s'applique "dans la communauté". La FARAPEJ est convaincue de l'intérêt de cette nouvelle mesure, qui peut représenter une vraie alternative car elle est tournée vers l'accompagnement des personnes dans leur sortie de la délinquance. Pour lui donner toute sa portée, **les associations ont un rôle à jouer auprès des personnes concernées.** De nombreuses actions sont en effet à imaginer, individuelles ou collectives, et dans de multiples domaines : accompagnement, insertion professionnelle, estime de soi, mobilité, parentalité, accès à la culture. La prochaine rencontre est ouverte à tous les représentants d'associations qui veulent réfléchir au rôle qu'elles pourraient jouer et à toute personne intéressée par la mise en œuvre de la contrainte pénale :

**Journée d'échange et de travail : Samedi 8 octobre, 10h-16h, au siège de la FARAPEJ**

- **Informier le grand public sur la prison et la justice**

Au cours de l'année 2016, la FARAPEJ a eu l'occasion de réfléchir sur les enjeux liés à l'information du public, au sens large, sur les thématiques pénitentiaires. En janvier 2016, une réunion a permis de dégager plusieurs pistes, parmi lesquelles la nécessité d'une **mutualisation des pratiques associatives et le recensement des actions déjà existantes** (ciné-débat, exposition, l'utilisation de l'outil radio, etc.). En mars 2016, au cours de l'Assemblée générale, un atelier a mis l'accent sur l'importance des **interventions en milieu scolaire** (via les cours d'éducation civique ou encore via les centres de documentation et d'information).

Plusieurs associations de la FARAPEJ souhaitent poursuivre ce travail et invitent toute personne à venir échanger sur les pratiques de son association, proposer des idées et participer à une information plus large du public !

**Prochaine réunion : Samedi 4 février 2017, de 9h30 à 12h30, au siège de la FARAPEJ**

## Actualités de la Fédération

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

### - Colloque sur les règles pénitentiaires européennes les 4 et 5 novembre 2016 : les inscriptions sont ouvertes -

En 2006, le Conseil de l'Europe a adopté une nouvelle version des RPE, dont la première édition remontait à 1973. Ces RPE ont accompagné et influencé les différentes évolutions qu'ont connu les établissements pénitentiaires en France.

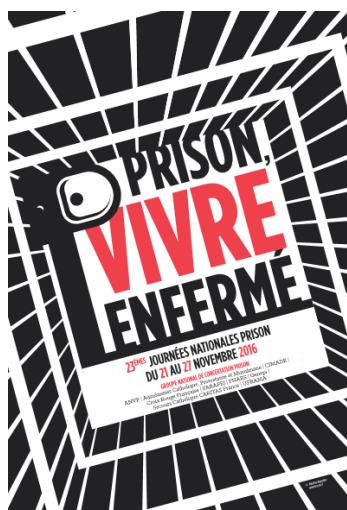
Dix ans plus tard, avec la participation du Secours Catholique et sous le patronage de Thorbjorn Jagland, Secrétaire général du Conseil de l'Europe, **la Fédération organise un colloque pour :**

- Étudier dans quelle mesure les RPE sont effectivement appliquées en France et en Europe ;
- Questionner la nécessité d'une nouvelle réactualisation de ce texte, conformément à la règle n°108
- Permettre aux associations de s'approprier les RPE et élaborer des propositions communes, pour faire évoluer les prisons

Si vous souhaitez participer à cet événement, rien de plus simple ! Inscrivez-vous en ligne via le site dédié (l'événement est gratuit) !

Informations complémentaires et inscriptions : [www.colloque2016.farapej.fr](http://www.colloque2016.farapej.fr)

### - Journées Nationales Prison du 21 au 27 novembre 2016 : Prison, vivre enfermé : inscrivez vos événements au programme -



Les Journées Nationales Prison sont organisées à l'initiative du **Groupe National de Concertation Prison**, qui regroupe une dizaine de structures, associations et aumôneries, dont la FARAPEJ. Cette année, elles auront lieu du **21 au 27 novembre 2016**, autour du thème : « **Prison, vivre enfermé** ».

Pour que vos événements locaux figurent dans le programme de ces journées, nous vous invitons à remplir le formulaire accessible sur le site Internet de la FARAPEJ. Ceux-ci seront ensuite recensés et diffusés, au niveau national, par les associations membres du GNCP. **Le formulaire est disponible depuis le lien suivant !**

Affiche, dossier pédagogique et informations complémentaires : [www.jnp.farapej.fr](http://www.jnp.farapej.fr)

## **- Le guide des associations prison-justice Prison Justice s'enrichit -**



Le guide des associations prison-justice est toujours en amélioration et s'enrichit constamment des nouvelles associations recensées. A ce jour, **plus de 250 associations sont répertoriées sur le site !**

Déjà utile aux proches des personnes détenues ou aux associations, il répondra d'autant mieux à leurs besoins qu'il sera précis et complet. Pour cela, la FARAPEJ compte sur vous pour vérifier les informations concernant votre association, nous signaler les modifications à faire ou mettre à jour vous-même votre fiche (vos identifiants de connexion sont disponibles sur demande à la FARAPEJ : [guide-associations@farapej.fr](mailto:guide-associations@farapej.fr)).

[www.guide-associations-prison.fr](http://www.guide-associations-prison.fr)

## **- Avec le GNCP, la FARAPEJ interpelle la DAP sur la baisse des budgets pour l'accueil des personnes détenues et de leurs familles dans les prisons à gestion déléguée -**

Depuis quelques mois, plusieurs associations avaient fait part à la Fédération de cet amer constat : à l'occasion du renouvellement des contrats de gestion déléguée, les budgets consacrés à l'accueil matériel et humain des personnes détenues et de leurs familles ont diminué. Ce choix a conduit à de sévères restrictions : baisse du nombre de kits arrivants distribués, diminution du contenu des kits nettoyage distribués aux personnes détenues, réduction des plages horaires de garde des enfants durant les parloirs.

C'est pourquoi, en juin 2016, le Groupe National de

a saisi la direction de l'administration pénitentiaire des difficultés observées. Les associations ont ainsi pu faire part de leurs inquiétudes auprès de Mme Isabelle GORCE et des membres de son cabinet. Toutefois et à ce jour, le courrier est resté sans réponse.

## ***Du côté des associations membres***

### **- Le CRI Haute-Garonne organise un colloque les 22 et 23 octobre -**

Régulièrement, le CRI organise des rencontres semestrielles rassemblant les responsables départementaux du mouvement. Cette année, les participants ont décidé de tenir la rencontre de l'automne 2016 à Toulouse ! En effet, se tiendra le week-end des 22 et 23 octobre un colloque intitulé « **Pour un monde libéré des violences sexuelles et de tout enfermement** », en partenariat avec la Fédération Abolitionniste Internationale.

En présence notamment de Irène Corradin (Marche Mondiale des Femmes), Zita Tugayé (Mouvement Le Nid), Michel Massé (professeur de droit), Françoise Galinon (psychanalyste), ...Ce week-end se veut ouvert à tous les réseaux associatifs susceptibles d'être intéressés. Réponse souhaitée avant le 18 septembre 2016.

Programme et informations complémentaires : [helene.dupont@free.fr](mailto:helene.dupont@free.fr)

## ***Actualités du monde 'prison-justice'***

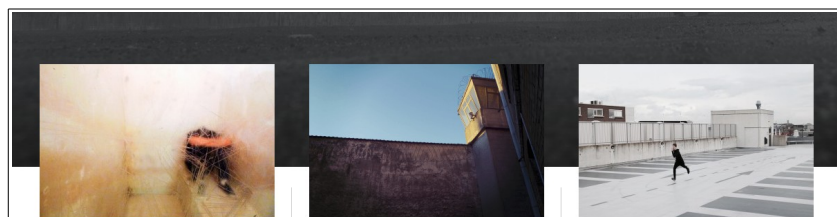
### **- Du changement du côté de la direction de l'administration pénitentiaire -**

Trois ans après sa prise de fonction le 2 août 2013, la directrice de l'administration pénitentiaire Isabelle GORCE quitte ses fonctions. Philippe GALLI, après un parcours marqué par l'administration préfectorale, a ainsi été nommé, par un [décret du 8 septembre 2016](#). Sa prise de fonction est effective depuis le 19 septembre 2016.



## - Une nouvelle carte de l'administration pénitentiaire au 1<sup>er</sup> janvier 2017 -

Suite au redécoupage des régions administratives, la nouvelle carte ci-contre des directions interrégionales des services pénitentiaires sera effective à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.



**— En cas d'arrestation**

Informations utiles en cas d'arrestation d'un proche : le visiter, lui envoyer de l'argent, trouver un avocat, contacter une association locale... **Accès libre pour tous les pays.**

**— Ressources par pays**

Parcourez des rapports par pays, des enquêtes, des portfolios, des vidéos, des tribunes libres, des travaux universitaires... **Les informations concernant votre pays sont en accès libre. Si votre pays n'est pas encore disponible, accédez aux informations de la Belgique à titre d'exemple. Abonnez-vous pour accéder à toutes les ressources de tous les pays.**

**— Agir**

La prison vous interpelle ? Interpellez-là ! **Agissez, réagissez !** Un espace pour témoigner, se mobiliser, prendre part à des événements, accompagner les actions de Prison Insider ou de ses correspondants, nous soutenir financièrement... **Accès libre.**



## - Prison Insider : « Vous doutiez ? Entrez, et lisez » -

*Prison Insider*, le site d'information, de ressources et d'échanges sur les prisons dans le monde, est paru ! L'association a pour objet de faire connaître les conditions de détention et de promouvoir les droits et la dignité des personnes privées de libertés partout dans le monde.

Elle valorise les bonnes pratiques par comparaison et favorise le témoignage et les solidarités. La FARAPEJ a accepté de devenir le correspondant de l'association, et de dresser la fiche de la France.

Afin d'accompagner le lancement de la plateforme, Bernard Bolze, le directeur de *Prison Insider*, a écrit un éditorial accessible depuis le site Internet : [Vous doutiez ? Entrez, et lisez.](#)

Découvrir *Prison Insider* : [www.prison-insider.com](http://www.prison-insider.com)

## - État de la surpopulation au 1<sup>er</sup> septembre -

Pierre-Victor Tournier établit mensuellement les statistiques d'Opale (Observatoire de la privation de liberté et des sanctions et mesures appliquées dans la communauté) que vous retrouverez sur le site de la FARAPEJ.

Ces statistiques, outre leur exhaustivité et leur caractère synthétique, présentent plusieurs données qu'on ne trouve pas dans les statistiques publiées par le ministère de la Justice, comme le nombre de détenus en surnombre. Celui-ci est un indicateur précis de la surpopulation puisqu'il repose sur le fait que des places libres dans une prison ne diminuent pas la surpopulation dans une autre prison, ce que ne permettent pas de voir les taux de surpopulation globaux (même lorsqu'ils sont publiés par type d'établissement comme le fait la pénitencier depuis quelques mois).

Au premier septembre 2016:

- On compte donc dans les prison françaises **68 253 personnes détenues dont 19 384 prévenus** (le maximum ayant été atteint en juillet où on a frôlé la barre des 70 000 détenus - 69 675 exactement);
- Parmi les 58 587 places opérationnelles, **4 102 sont inoccupées** (20% de ces places inoccupées se trouvent en établissement pour peine et 80% en maison d'arrêt);
- Il y a donc **près de 14 000 détenus en surnombre** (13 768) dont près de **1 500** (1 439) n'ont même pas de lit mais dorment sur un matelas posé directement au sol.
- Il faut noter que l'inflation carcérale a repris: en un an, on compte 2 700 personnes détenues de plus: là où il y avait 20 détenus il y a un an, il y en a maintenant 21 (augmentation de 4,1%). Par ailleurs, cette **inflation carcérale s'accélère** par rapport à ces derniers mois.

- Cette inflation carcérale est, de manière assez inquiétante mais peu surprenante dans le contexte actuel, due à une **très forte inflation de la détention provisoire**: on compte 2 000 prévenus de plus qu'il y a un an, ce qui représente une **augmentation de plus de 10% du nombre de prévenus**; l'augmentation du nombre de condamnés est beaucoup plus limitée (700, soit environ +1,5%).

### **-Présentation livre Blanc du Conseil de l'Europe sur le surpeuplement carcéral -**

En matière pénale et pénitentiaire, quand il s'agit d'Europe, nous regardons plus souvent du côté de Strasbourg que de Bruxelles. En effet, le Conseil de l'Europe produit de nombreuses recommandations qui sont souvent de vraies boîtes à outils pour nos associations et plus largement pour le monde pénitentiaire. Il en est ainsi de la recommandation de 1999 concernant le surpeuplement des prisons et l'inflation carcérale, texte sur lequel nombre des positions de la FARAPEJ se sont appuyées.

En juin dernier, le Conseil de l'Europe a rendu public un Livre blanc sur le surpeuplement carcéral. Ce texte ne formule pas de nouvelles recommandations en matière de surpopulation carcérale par rapport à la recommandation de 1999 mais il souligne de quelle manière des stratégies de long terme contre la surpopulation carcérale pourraient être mis en œuvre. Il en incite les États membres du Conseil de l'Europe à ouvrir un débat national sur leur système pénal, considérant que *“les autorités nationales devraient régulièrement réexaminer la situation pour déterminer dans quelle mesure l'incarcération sert effectivement à lutter contre la criminalité et dans quelle mesure les détenus libérés sont effectivement préparés à leur réinsertion dans la société et à une vie non délinquante.”*

Ce texte d'une trentaine de page, tout à fait accessible si on laisse de côté certains paragraphes plus techniques, est utile dans le contexte français et pour les membres de la FARAPEJ, pour les raisons suivantes:

- Il rappelle de manière synthétique le contenu de la [recommandation n°R\(99\) 22 concernant le surpeuplement des prisons et l'inflation carcérale](#);
- Il établit un panorama des situations de surpopulation et d'inflation carcérale dans plusieurs pays du Conseil de l'Europe;
- Il détaille la jurisprudence de la CEDH sur le sujet (on pourra aussi consulter la fiche thématique [Conditions de détention et traitement des détenus](#) éditée par la CEDH);
- Il propose non seulement des moyens de lutter contre la surpopulation carcérale, mais envisage cela dans un cadre de réforme de long terme des États, impliquant les différents niveaux du pouvoir (législatif, judiciaire et exécutif), expliquant la nécessité de développer des stratégies et des plans d'actions nationaux de long terme.

Télécharger le [Livre Blanc du Conseil de l'Europe sur le Surpeuplement Carcéral](#)

## ***Publications et ressources***

### **- Ouvrages récents -**

La FARAPEJ, c'est aussi un centre de ressources qui compte aujourd'hui un millier de livres, revues, travaux universitaires, accessibles à toute personne intéressée (plus d'informations : [www.farapej.fr](http://www.farapej.fr), onglet « Documentation »). Ce mois-ci, elle vous conseille une sélection d'ouvrages, parmi lesquels :

- **« De la religion en prison », de Céline BERAUD, Claire DE GALEMBERT et Corinne ROSTAING**

Cette recherche sociologique, basée sur deux ans d'enquête de terrain au sein des prisons françaises, englobe toutes les religions et se décentre du versant le plus exceptionnel ou spectaculaire du religieux pour embrasser ses manifestations ordinaires. Elle met au jour la façon dont l'administration gère les cultes. Elle donne des clés pour comprendre la façon dont les personnes détenues mobilisent – ou non – la religion et les rôles que peuvent tenir les aumôniers en la matière.

→ Céline BERAUD, Claire DE GALEMBERT et Corinne ROSTAING, *De la religion en prison*, PUR – Sciences des religions, 2016, 360 pages.



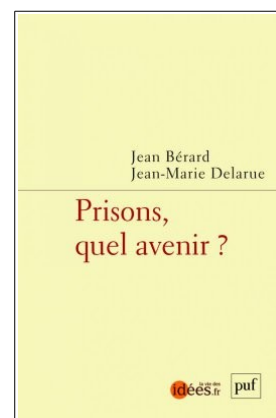
- **« Prisons, quel avenir ? », de Jean BERARD et Jean-Marie DELARUE**

En 1975, en France, 26 000 personnes étaient incarcérées. En mars 2016, on en comptait 67 580 (et près de 10 000 personnes placées sous bracelet électronique). La prison a-t-elle, entre-temps, fait la preuve de son efficacité ? Les témoignages, les enquêtes sociologiques, les rapports officiels et les statistiques sur la récidive montrent plutôt l'inverse. Malgré les réformes et la reconnaissance croissante des droits des prisonniers, la violence, la perte d'intimité, l'ennui et l'absence de sens des temps d'incarcération se perpétuent. Comment comprendre cette situation ? Est-elle la conséquence de l'augmentation de la population enfermée et du recours à des mesures de sécurité renforcées ?

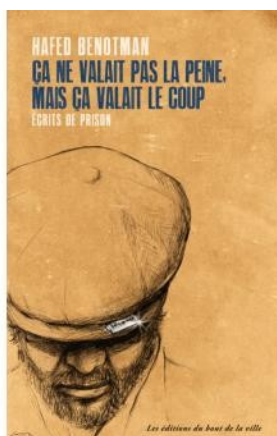
S'appuyant sur des travaux récents, ce livre fait le point sur la situation en France et propose des analyses comparées avec le Canada et les États-Unis. Il discute les effets contrastés des réformes menées ces dernières années et formule des propositions et pistes de réflexion pour des transformations du système pénal.

→ Jean BERARD et Jean-Marie DELARUE, *Prison, quel avenir ?*, PUF – La vie des idées, 2016, 109 pages. Contributions de Y. BOUAGGA, G. CLIQUENNOIS, N. SALLEE, C. TOURAUT et M. VACHERET.

Une partie des articles est aussi accessible en ligne sur : [www.laviedesidees.fr/Prisons-quel-avenir](http://www.laviedesidees.fr/Prisons-quel-avenir)



- **« Ça valait pas la peine, mais ça valait le coup », Abdel-Hafed BENOTMAN**



Hafed Benotman nous a quittés en février 2015. Entre 1976 et 2007, le braqueur-sans arme avait passé dix-sept ans en prison. Il était aussi un auteur talentueux de romans, de nouvelles, de pièces de théâtre, de chansons qui ont toujours eu comme sujet l'opposition viscérale à toutes les formes d'enfermement. En 2001, il participe à la création de L'Envolée, un journal et une émission de radio, dont le but est aujourd'hui encore la critique et le combat contre la justice et la prison.

Dans ce livre, les textes et lettres qu'il a écrit pour ce journal. Le livre est accompagné d'un disque – florilège de quelques-unes de ses interventions radiophoniques dans l'émission hebdomadaire de L'Envolée.

→ Abdel-Hafed BENOTMAN, *Ça valait pas la peine, mais ça valait le coup !*, Éditions du bout de la ville, 2016, 200 pages. Sortie prévue le 13 octobre 2016.

## *Agenda de la Fédération*

### **- Les prochaines formations (Paris) -**

Depuis l'été 2016, un [catalogue des formations de la FARAPEJ](#) est disponible. N'hésitez pas à le consulter et à nous contacter si vous souhaitez organiser une formation auprès de votre association !

- **Vendredi 7 octobre 2016 : La contrainte pénale**

Mesure phare de la loi du 15 août 2014 sur l'individualisation des peines, la contrainte pénale est entrée en vigueur le 1er octobre 2014. Cette formation propose de découvrir cette nouvelle sanction en s'interrogeant sur la manière dont elle a été créée, sur son cadre juridique et sur les enjeux de sa mise en œuvre.

*Intervenant* : Pierre-Victor TOURNIER, directeur de recherche au CNRS, spécialiste de démographie pénale

- **Mardi 11 octobre 2016 : Initiation au droit des étrangers**

Une part non négligeable des personnes détenues est étrangère et les questionnements relatifs au droit des étrangers sont donc nombreux dans le milieu pénitentiaire. Cette formation propose de se familiariser avec les différentes situations administratives des personnes étrangères et les démarches d'obtention d'un titre de séjour ou de régularisation. L'objectif est surtout d'identifier les interlocuteurs vers lesquels orienter les personnes étrangères détenues.

*Intervenante* : Hanan RIAHI, juriste de Nouvelles Voies



- **Mardi 15 novembre 2016 : Les démarches administratives et aides sociales pour les personnes en difficulté -**

S'il n'est pas toujours aisé de faire valoir ses droits sociaux, l'incarcération soulève de nouvelles difficultés pour les personnes confrontées à cette situation, mais aussi pour leurs proches. Cette formation propose aux participants de connaître les démarches que la personne détenue peut entreprendre et les acteurs compétents pour être en capacité d'orienter les personnes détenues et leurs familles.

*Intervenante : Asmae HARDOY, animatrice d'actions collectives chez Nouvelles Voies*

- **Vendredi 18 novembre 2016 : Le parcours de la personne détenue : des règles de l'enquête à son issue**

Prendre connaissance du parcours de la personne détenue permet de mieux saisir ce qu'elle traverse et ce à quoi ses proches sont confrontés. Cette formation revient sur les premières étapes de ce parcours depuis l'arrestation et le début de l'enquête jusqu'au procès.

*Intervenante : Élise GAUTIER-BAKHOUM, directrice de Justice&Ville*

- **Jeudi 1er décembre 2016 : La réalité de la comparution immédiate aujourd'hui : une justice low cost ?**

La comparution immédiate est un mode de jugement très rapide qui peut conduire à désorienter la personne jugée. Cette formation définit le cadre juridique de la comparution immédiate et donne l'occasion de se confronter à la réalité en assistant à des audiences au tribunal correctionnel.

*Intervenante : Dominique SIMONNOT, journaliste*

- **Vendredi 9 décembre 2016 : Le parcours de la personne détenue : de la condamnation pénale à la détention**

Prendre connaissance du parcours de la personne détenue permet de mieux saisir ce qu'elle traverse et ce à quoi ses proches sont confrontés. En revenant sur le jugement en matière pénale, les différentes peines et le déroulement de la détention, cette formation aide à prendre conscience de la complexité des procédures et à resituer les personnes accompagnées dans ce parcours.

*Intervenante : Élise GAUTIER-BAKHOUM, directrice de Justice&Ville*

- **Jeudi 15 décembre 2016 : L'écoute dans la relation d'aide**

Cette formation vise à développer une attitude empathique, à favoriser l'engagement dans la relation et à s'appuyer sur des outils qui permettent d'être dans une écoute aidante. Les techniques acquises vont permettre de sécuriser l'espace relationnel, d'accompagner et de gérer les imprévus, ainsi que de repérer et sortir des jeux de pouvoir.

*Intervenante : Maud MALAPEL, psychologue clinicienne*

- **Vendredi 13 janvier 2017 : Le parcours de la personne détenue : de la sortie à la réinsertion**

Prendre connaissance du parcours de la personne détenue permet de mieux saisir ce qu'elle traverse et ce à quoi ses proches sont confrontés. Cette formation revient sur la fin du parcours en abordant les différents cas de sortie de détention, les moyens disponibles pour organiser la réinsertion, le casier judiciaire et les fichiers de police. Cet état des lieux sur la situation des sortants peut aider à prendre conscience des multiples difficultés auxquelles ils sont confrontés.

*Intervenante : Élise GAUTIER-BAKHOUM, directrice de Justice&Ville*

Pour vous inscrire, recevoir plus d'informations ou demander un devis pour une formation non programmée, merci de contacter Jade GROSJEAN, chargée de formation : [jade.grosjean@farapej.fr](mailto:jade.grosjean@farapej.fr), 01 55 25 23 75.  
Le programme des formations est régulièrement mis à jour sur le site internet : <http://formation.farapej.fr/>

### **- Les autres rendez-vous de la FARAPEJ -**

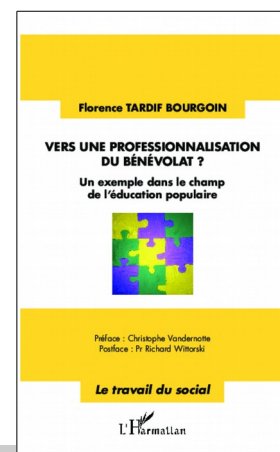
- **Samedi 8 octobre 2016 : Réunion sur la contrainte pénale - voir page 2**
- **Vendredi 4 et samedi 5 novembre 2016 : Colloque sur les RPE - voir page 3**

- **Samedi 15 octobre 2016, matinée d'étude : « Comprendre les évolutions du bénévolat pour favoriser l'engagement de nos associations »**

Depuis plusieurs années, le bénévolat a changé, tant du côté de l'engagement des bénévoles que des attentes des associations. Cette matinée d'étude sera l'occasion de réfléchir ensemble à l'impact de ces évolutions sur les pratiques des associations Prison-Justice. Ouverte à tous, elle intéressera en particulier les responsables associatifs.

Pour initier les discussions, Florence Tardif-Bourgoin, formatrice en travail social, doctorante et auteure du livre *Vers une professionnalisation du bénévolat ?*, donnera un aperçu des recherches universitaires en la matière.

Les participants pourront partager leurs expériences, leurs pratiques et leur difficultés sur le recrutement, l'intégration et la fidélisation des bénévoles.



**De 9h30 à 12h30, au siège de la FARAPEJ - Inscriptions : [farapej@farapej.fr](mailto:farapej@farapej.fr)**

- **Du 21 au 27 novembre 2016 : Journées Nationales Prison - voir page 3**

## **Adhésion à la FARAPEJ, bénévolat et dons**

- Je souhaite adhérer à titre collectif à la FARAPEJ.** Nom de l'association : .....
- Je souhaite adhérer à titre individuel à la FARAPEJ.**
- Je suis déjà adhérent et je renouvelle ma cotisation.**

Les demandes d'adhésion sont à adresser au président avec la mention "adhésion", par courrier (22, rue Neuve des Boulets, 75011 Paris) ou par courriel à [adhésion@farapej.fr](mailto:adhésion@farapej.fr). Les demandes sont examinées par les instances qui décident de les valider ou non. L'adhésion est effective après versement de la cotisation dont le montant est de 100€ pour les associations, 10€ pour les personnes physiques. Les membres d'une association adhérente à la fédération peuvent bénéficier d'un tarif de cotisation réduit à 5€.

- Je verse un don de .....€ pour soutenir les actions de la FARAPEJ.**

Vous recevrez un reçu fiscal car 66 % du montant de votre don est déductible de vos impôts, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Ainsi, un don de 100€ vous coûtera, après déduction fiscale, 34€.

- Je m'abonne à la Revue Prison Justice pour :**

- 2 numéros : 10€
- 4 numéros + un ancien numéro offert : 20€

- Je commande un numéro de la revue Prison Justice (5€ par numéro) :**

- Mars 2016. « *Réflexion* : Quel métier que le vôtre ? *Action* : Associations, qu'en est-il de nos projets ? »
- Février 2015. Actes du colloque « Santé en prison, entre logique pénale et logique médicale »
- Janvier 2014. « *Réflexion* : Que penser en prison ? *Action* : L'expression en prison, un enjeu collectif »
- Novembre 2012. Actes du colloque « La peine dans et hors les murs : l'enfermement en expansion ? »
- Octobre 2011. « *Réflexion* : Quelle est la tâche la plus urgente ? *Action* : Entrées en relation »
- Décembre 2010. « La prison est-elle en train de sortir de ses murs pour tout envahir ? »
- Mai 2009 – « Quel nouveau paradigme pour la justice ? »

- Je souhaite recevoir directement les informations concernant :**

- les formations de la FARAPEJ ? OUI – NON
- les activités de la FARAPEJ ? OUI – NON

<b>Nom, prénom :</b>		<b>Organisme :</b>	
<b>Téléphone</b>		<b>Email :</b>	
<b>Adresse :</b>			
Bulletin à renvoyer à la fédération, accompagné du règlement par chèque à l'ordre de la FARAPEJ			